

LE REBOUSSIER

Mensuel informatif syndical hautement intellectuel (sic !), recommandé par les plus grandes marques de décupants

Section SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES GARD – Édition Avril 2014

ÉVALUATION CONTESTABLE !

«Il vaut mieux écrire de grandes choses que d'en exécuter de petites» (Diderot)



SOMMAIRE :

INFOS PRATIQUES :
MODÈLE DE RECOURS HIÉRARCHIQUE.
PAGE 2 & 3.

SCANDALE :
LA LIQUIDATION DES BIENS PUBLICS
EN FRANCE !
PAGE 4.

POÉSIE SOCIALE :
LUTTE D'HIER & D'AUJOURD'HUI
(HORS CONTRÔLE).
Page 5.

Le Reboussier
Journal de SOLIDAIRES FINANCES
PUBLIQUES Gard

SYNDICAT / NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

ÉDITO :

LE RECOURS DEVANT LA CAP EST UN DROIT !
NUL NE POURRA TE REPROCHER D'AVOIR EXERCÉ CE
DROIT LÉGITIME !

QUAND FAIRE APPEL ? A la réception de la notification des réductions-majorations d'ancienneté, des valorisations pénalisations (et), mention d'encouragement ou d'alerte tu disposes d'un délai de 8 jours pour le signer dans Eden afin d'attester que tu en as pris connaissance. Dès lors, tu disposes d'un délai de 15 jours francs, à compter de cette date, pour déposer un recours hiérarchique. Rappelons que ce recours auprès de l'autorité hiérarchique de l'évaluateur est impératif et obligatoire avant tout recours devant la CAP. Attention : la fait d'avoir annoté ou pas le cadre expression de l'agent lors de la remise préalable du CREP est sans incidence.

COMMENT EXERCER TON DROIT DE RECOURS ? Ton recours hiérarchique doit être formulé par écrit et sur papier libre. Il peut porter sur tous les éléments du compte rendu de l'entretien professionnel, à l'exception des objectifs fixés pour l'année en cours et/ou sur les éléments relatifs à la valeur professionnelle (appréciations littérales, attribution des réductions/majorations, tableau synoptique). Le recours hiérarchique ne constitue pas un préappel. Dès lors, il doit être clair et simplement lister TOUS les points que tu entends contester ultérieurement dans la cadre de la CAP locale et/ou nationale. Il est inutile et dangereux à ce stade de motiver dans le détail ta demande. Le recours hiérarchique doit être considéré comme une formalité administrative obligatoire qui te permet ensuite de faire appel devant la CAP.

INFOS PRATIQUES : MODÈLE DE RECOURS HIÉRARCHIQUE SUITE À L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL.

Nîmes, le XXXXX

M, Mme X
Grade
Affecté au ...

à

Mr GROSJEAN (Filière Gestion Publique)
Mr REYNAUD (Direction, EDRA, Equipe de Renfort)
Mme BARUTEAU (Filière Fiscale)
Administrateur (trice) des Finances Publiques

Objet : Recours à l'autorité hiérarchique
(Entretien Professionnel 2014, gestion 2013),
sur l'appréciation littérale et le tableau synoptique, (à supprimer éventuellement)
sur le compte rendu, (à supprimer éventuellement)
sur la cadence d'avancement. (à supprimer éventuellement)

Un seul élément fait l'objet du recours - exemple : l'appréciation littérale et le tableau synoptique.

Je sollicite la révision de l'évaluation qui m'a été notifiée au titre de l'année 2014 (gestion 2013). Mon recours vise plus particulièrement l'appréciation littérale. Au titre des connaissances professionnelles mon chef de service considère qu'elles sont d'un bon niveau. Je conteste cette formulation. Je souhaite que les appréciations sur les connaissances professionnelles soient a minima celles que j'avais obtenu par le passé, à savoir, très bonnes connaissances professionnelles.

Vous contestez le compte rendu d'entretien. Concernant le compte rendu, celui-ci ne fait pas état de l'ensemble des travaux que vous avez effectué en 2013 et il minore les missions supplémentaires et la réalisation des objectifs assignés.

Je sollicite la modification des termes du compte rendu d'entretien professionnel concernant l'année écoulée. En effet, les missions qui m'ont été confiées sont plus nombreuses que celles répertoriées dans le compte rendu et ce point a bien été évoqué lors de l'entretien. Le notateur considère que j'ai globalement atteint les objectifs assignés alors qu'ils ont été atteints dans leur totalité voire pour certains d'entre eux dépassés.

Vous contestez la cadence d'avancement).

Je sollicite la révision de la cadence d'avancement qui m'a été attribuée au titre de l'année 2014 (gestion 2013). Concernant celle-ci, je n'ai pas obtenu de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2014 (gestion 2013). Je conteste cette absence de réduction d'ancienneté qui est en totale inadéquation avec l'appréciation littérale et le tableau synoptique et avec ma manière de servir au titre de la gestion 2013. Je sollicite donc, l'attribution d'une réduction d'ancienneté la plus large possible.

INFOS PRATIQUES : MODÈLE DE RECOURS HIÉRARCHIQUE SUITE À L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL. (SUITE & FIN)

Ma requête s'appuie sur mes appréciations et mon profil croix d'un très bon niveau et qui ont nettement évolué à la hausse entre l'année 2014 (gestion 2013) et l'année 2013 (gestion 2012) sur plusieurs critères distincts.

Ainsi, cette année, mon chef de service me qualifie de "très bien organisée", avec une "grande disponibilité" et une "grande motivation" et juge mon travail de "très grande qualité", basé sur une "grande motivation". De même, toujours concernant mon travail rendu, celui-ci est réalisé avec une "véritable efficacité".

Concernant mon sens sens "avéré" du service public, il est également précisé cette année, que je contribue à "façonner une excellente image de l'administration".

Enfin, il est mis en exergue ma "solide conscience professionnelle".

Comparativement, l'an passé (2013, gestion 2012), j'étais jugée "organisée, disponible, faisant preuve d'efficacité et entretenant de très bonnes relations avec mon environnement".

Aussi, le notateur devant établir une cohérence entre l'appréciation littérale et la note chiffrée, une amélioration à la hausse des appréciations littérales doit être accompagnée d'une évolution positive de la note chiffrée.

Aussi, sur la base de ces termes forts et en progression, j'estime qu'il y a inadéquation entre les appréciations littérales et la note chiffrée (note pivot) qui m'a été attribuée qui correspond de fait, à une stagnation, au contraire des jugements portés sur mon travail et ma manière de servir.

De même, figure toujours dans mes appréciations : "ma très bonne expérience professionnelle et mon très bon niveau dans les connaissances techniques et fiscales que j'actualise et perfectionne constamment". Il est toujours fait référence à mon "sérieux, effectuant un travail soigné, au service de la réalisation des objectifs". Enfin, cette année encore, ma collaboration est "très appréciée".

En outre, l'examen de ma situation à l'échelle des quatre dernières années, révèle que malgré les très bonnes appréciations de mes différents chefs de service, je n'ai obtenu qu'une seule variation positive.

La notation devant refléter les efforts accomplis par l'agent, je demande à l'autorité hiérarchique, sur la base des éléments développés et ne pouvant accepter qu'il s'agisse, là, d'un problème de contingentement, de me rétablir dans un positionnement plus juste. En effet, lors de mon entretien d'évaluation, il m'a bien été précisé que la seule raison à la non attribution d'une variation positive, était uniquement dû à un problème de contingentement.

Dès lors que la cadence d'avancement, doit traduire la valeur intrinsèque d'un agent et estimant qu'il y a un décalage entre l'absence de réduction d'ancienneté qui m'a été attribuée et mes appréciations littérales variant à la hausse, je demande à l'autorité hiérarchique, un cadencement positif par l'attribution d'une réduction d'ancienneté la plus large possible.

L'agent X,
Le/../..
Signature

SCANDALE : LA LIQUIDATION DES BIENS PUBLICS EN FRANCE !



De 1933 à 1982 : constitution et création du Bien Public avec notamment : Air France, SNCF, Renault, Crédit Lyonnais, Société Générale, AFP, Alstom, Saint Gobain, Usinor Sacilor, Rhône-Poulenc, Crédit commercial de France, et la création d'EDF-GDF, soit un total d'une cinquantaine de groupes. Plus des groupes où les participations publiques sont majoritaires comme Matra, la Société d'étude Marcel Dassault, la Banque Rothschild ou la Banque Worms. Tout cela constituait le patrimoine que nous devons léguer à nos enfants !

De 1986 à 2012 : dénationalisations totales ou partielles par tous les gouvernements si bien qu'en 2007, il ne reste plus rien du secteur public industriel, le secteur public social et les biens d'usage collectif sont privatisés. Comment en est-on arrivé là ? Par le lobbying et la modification de la législation. Quand cela ne suffit pas, le gouvernement s'abrite derrière les directives européennes. La sous-évaluation des biens publics livrés aux copains est systématique, en surestimant l'endettement ou en mettant en cause la gestion par exemple. Tout devient source de profits : l'énergie, l'eau, le chômage, le savoir, la santé, les retraites et même la délinquance avec des prisons privées, tout doit être transformé en marchandises, rien de doit échapper au marché !

Les techniques utilisées : la vente totale ou partielle des entreprises publiques, l'externalisation par le recours massif à la sous-traitance (informatique, maintenance, nettoyage, restauration ...), le démantèlement et la vente des filiales les plus rentables, le bradage des terrains et des logements de l'Etat ... avec de gros profits en vue pour les repreneurs. L'Etat coupe ses sources de revenu et explique après que les caisses sont vides !

Les prédateurs sont pour l'essentiel de grandes sociétés multinationales qui ont leur siège en France ou de grands groupes financiers multinationaux, les fonds de pension, Les Hedge Funds et les Fonds Souverains. Actuellement en France les P-D.G des sociétés du CAC 40 gagnent de 300 à 500 fois le SMIC.

Le bien être de quelques uns est bâti sur la misère des autres. Les impôts sur les sociétés et des plus riches ne cessent de diminuer et le chômage augmente. Le nombre de fonctionnaires et d'entreprises publiques diminue et le déficit de l'Etat augmente ! Cherchez l'erreur !! Le transfert des fonds publics vers les fonds privés est la principale cause des difficultés de l'Etat.

L'appât du gain sans limite a autorisé au nom d'une supposée efficacité économique une remontée des inégalités de revenus et de patrimoine à des niveaux que l'on n'avait plus connus depuis la fin du XIXe siècle. Ces formidables inégalités n'ont aucune utilité pour la société, bien au contraire : elles sont source de pauvreté, de misère, de délinquance et d'insécurité pour la majorité de la population ; le système profite à une minorité, tous les autres tôt ou tard le subiront. Que laisserons nous à nos enfants ?

POÉSIE SOCIALE : LUTTE D'HIER & D'AUJOURD'HUI (HORS CONTRÔLE).

**LUTTE D'HIER &
D'AUJOURD'HUI
(HORS CONTRÔLE)
CAR LES LUTTES
OUVRIÈRES SONT
MALHEUREUSEMENT
TOUJOURS
D'ACTUALITÉ AUSSI...**

COMBATTANT L'PATRONAT ET SOUTENANT
LE SYNDICAT
PAS DE LÉGION D'HONNEUR POUR LES
COMBATTANTS DU LABEUR
NI COURONNE NI FLEUR SEULE LA LUTTE EST
LEUR HONNEUR

CONTRE LE CAPITAL VOTONS LA GRÈVE
GÉNÉRALE
ARRÊTONS D'ENGRAISSER TOUS CES PATRONS
BOURSOUFLÉS
STOP À L'EXPLOITATION, LUTTONS POUR NOS
CONDITIONS
NOTRE INSOUMISSION, IL FAUT VIRER TOUS
CES CONS

STOP À L'EXPLOITATION
NON À LA SOUMISSION
CE SONT NOS R'VENDICATIONS
GARDONS NOS POSITIONS

TRAVAILLEURS D'HIER ET OUVRIERS
D'AUJOURD'HUI
CONTRE LES MISÈRES ET CONTRE TOUS LES
PROFITS
DE L'USINES AUX CARRIÈRES ET DE MINUIT À
MIDI
LA FAMINE LA MISÈRE C'ÉTAIT HIER COMME
AUJOURD'HUI

CAR LES LUTTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
N'ONT PAS CHANGÉS
LA MISÈRE EST LA MÊME SEULES LES ANNÉES
ONT PASSÉS
C'EST LA CLASSE OUVRIÈRE QUI CONTINUE À
MORFLER

POUR UNE VIE MEILLEURE ILS ONT PAYÉS DE
LEUR SUEUR



Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

Solidaires finances

Union
syndicale
Solidaires

LE CONSTAT EST SANS APPEL !

- ✓ ON NE PEUT DURABLEMENT FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC MOINS DE MOYENS !
- ✓ ON NE PEUT DURABLEMENT ACCEPTER LE DECALAGE ENTRE LA RÉALITÉ DE SON MÉTIER ET SON REVENU !

- L'info en continu
- L'écoute au quotidien
- La combativité locale

3 FORCES À VOTRE SERVICE, J'ADHÈRE !

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, ex SNUI SUD TRESOR, a été officiellement proclamée en tant que syndicat national le 9 décembre 2009 lors du congrès extraordinaire de Créteil. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES est aujourd'hui la première force syndicale unifiée de la DGFIP. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES réaffirme son objectif de développer le syndicalisme d'adhérents et de proximité dans un but d'efficacité syndicale garante des grandes solidarités et de la défense des intérêts des agents de la DGFIP. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES appelle les agents de la DGFIP à rejoindre le syndicat national par l'adhésion, par le vote aux élections professionnelles et par l'engagement militant.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, une force pour tous les agents de la DGFIP !

Ouvert à toutes les préoccupations du monde du travail, soucieux d'apporter sa contribution à la lutte contre les exclusions, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES recherchera à nouveau toutes les possibilités de réduction des divisions qui ravagent le syndicalisme français. Dans l'administration des finances publiques et au-delà, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES montre la voie d'un syndicalisme de proximité dans lequel chaque adhérent peut se reconnaître. Enfin SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES en tant que spécialiste a toujours eu une expression sur la fiscalité et entend porter haut et fort les couleurs de la justice fiscale.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES est membre fondateur de l'Union Syndicale - Solidaires et d'ATTAC. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES fait partie de SOLIDAIRES FINANCES, de l'Union Syndicale - SOLIDAIRES et l'Union du Personnel des Finances en Europe (UFE).

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - Section du Gard

15 BD ETIENNE SAINTENAC - AILE OUEST 30024 NIMES CEDEX 9 Tél : 04 66 36 56 43
22 Avenue Carnot 30943 NIMES CEDEX 9 / Tél : 04 66 36 49 13

Secrétaire :

Olivier TOURNIER - SIE NIMES OUEST (06 19 20 22 99).

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - BULLETIN D'ADHÉSION

Nom (marital) : Prénom :
 Nom (patronymique) :
 Date de naissance : / / Grade : Echelon : Indice :
 Temps partiel : %
 Filière Fiscale : Filière gestion publique :
 Identifiant ministériel N° à 10 chiffres (voir ANAIS) :
 Adresse administrative - service - structure - téléphone :
 Mail professionnel : @dgfip.finances.gouv.fr

Coupon à renvoyer au Trésorier (qui calculera le montant de ta cotisation) à l'adresse suivante : Hôtel des Finances de Nîmes - SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - Francis Bourrier - 15 Boulevard Etienne Saintenac - Aile Ouest - 30024 Nîmes Cedex 9